

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL176

présenté par

M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE 15 BIS AA

A l'alinéa 6, substituer au mot

« dérogataires »

les mots :

« non soumis »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.